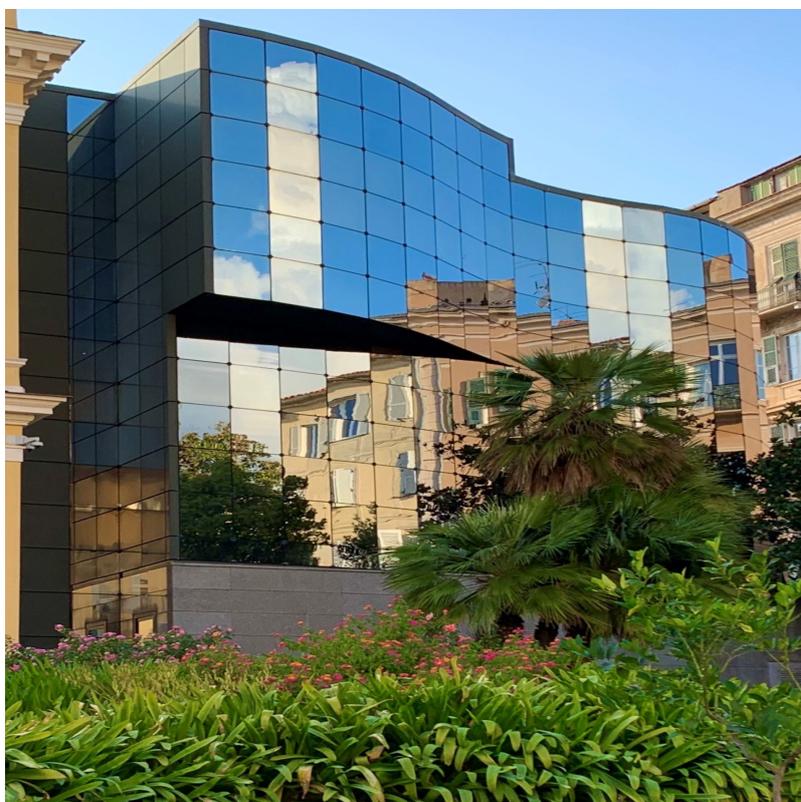




Uparata culturali

Per a creazione d'un
arnese di sviluppu culturale
in Corsica





Uparata culturali

Pour la création d'un
outil de développement culturel
en Corse

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés le mardi 18 mai 2021



SUNTA / SOMMAIRE

INTROITU	7
AVANT-PROPOS	

MÈTUDU DI TRAVAGLIU	8
METHODE DE TRAVAIL	

A CULTURA CORSA TRÀ RIALITÀ È BISOGNI	9
LA CULTURE CORSE ENTRE REALITE ET BESOINS	

Una rialità cuntrastata trà a ricchezza di l'ufferta è a mancanza di mezi	9
Une réalité contrastée entre la richesse de l'offre et le manque de moyens	

A questione di a lingua corsa	10
La question de la langue corse	

A spressione di l'attori di a cultura	11
L'expression des acteurs culturels	

STRUTTURE A U SERVIZIU DI A CULTURA	12
DES ENTITES AU SERVICE DE LA CULTURE	

U PRUFILU D'UN ARNESE CULTURALE PER A CORSICA	14
LE PROFIL D'UN OUTIL CULTUREL POUR LA CORSE	

U nome	14
Le nom de l'outil	

A forma ghjuridica	14
La forme juridique	

A guvernanza	15
La gouvernance	

Urganisazione interna	15
L'organisation interne	

Finanzamenti / bugettu	16
Les financements / le budget	

Partinariati	16
Les partenariats	
U pùblicu in mira	16
Le public cible	
I scopi	16
Les objectifs de l’outil culturel de Corse	
Qualchì pruposta d’azione	17
Quelques propositions d’actions	
Sviluppu di l’arnese	18
Développement de l’outil	
SÌNTISI	20
SYNTHESE	
CUNCLUSIONE	21
CONCLUSION	
CUMPUSIZIONE D’U GRUPU DI TRAVAGLIU	22
COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL	
ANNESI	23
ANNEXES	
Annesse 1 : calindariu di l’audizioni	23
Annexe 1 : calendrier des auditions	
Annesse 2 : pruposte di u gruppu di travagliu	24
Annexe 2 : propositions du groupe de travail	
Annesse 3 : deliberazione di u CESECC	25
Annexe 3 : délibération du CESECC portant adoption de ce rapport	

INTROITU AVANT-PROPOS

S'il existe dans l'île une vie culturelle, artistique et intellectuelle depuis de nombreuses années, elle ne trouvera un essor significatif que dans les années 70 avec la naissance du mouvement du Riacquistu.

Revendiquant la nécessité de se réapproprier la culture et la langue corses « minorées » submergées par la culture et la langue françaises, les acteurs du Riacquistu s'attachent tout d'abord à se faire les interprètes de la « puissance du peuple ». Ils se donnent pour mission d'en exprimer collectivement « l'âme » ; comme en témoigne le nom choisi par un des groupes de chanteurs, fondateurs du mouvement : « Canta u Populu Corsu ».

Cette volonté de reconnaissance va engendrer, au fil des années, un formidable essor créatif, enraciné dans les traditions, qui se déploiera dans toutes les disciplines. Ce dynamisme culturel sera un des socles de la formation de la prise de conscience politique qui s'amplifiera durant cette période. Porté par des militants engagés, ce renouveau culturel se trouvera d'abord en opposition avec les institutions qui le considèrent comme subversif, et devra attendre 20 ans pour que dans les années 1990, les relations s'apaisent et que se construise une politique publique en la matière.

L'aménagement culturel et artistique de l'île, s'inscrit dans ce contexte particulier : les acteurs du Riacquistu, bénévoles, ou amateurs, se professionnalisent pour partie, revendiquant pour certains leur statut d'artiste et implantent avec leurs moyens propres, leurs projets dans plusieurs points du territoire. Emanant d'associations, de fédérations, d'animateurs, d'artistes, ces projets se concrétisent, toujours en résonance avec le terrain où ils s'enracinent, dans des formes très diversifiées, avec des fonctionnements différents, œuvrant dans un ou plusieurs domaines artistiques.

Quand la puissance publique va décider d'intervenir, un paysage original et atypique existe qui s'est construit de manière pragmatique, mais qui reste fragmenté et manque de soutien pour se développer. La Corse n'a pas bénéficié en outre de la politique de décentralisation initiée par le Ministère de la Culture dès les années 1960, qui a structuré le territoire des autres régions, ce qui a provoqué un retard important en matière d'infrastructures culturelles. L'effort des institutions va donc porter sur le renforcement de l'existant, en lui donnant des moyens financiers et en mettant en place plusieurs types d'outils pour en favoriser la croissance.

Le soutien des institutions au secteur culturel va se

développer au fil des années et s'est encore confirmé à travers la feuille de route présentée, fin 2017, par la Conseillère Exécutive en charge de ces domaines, feuille de route issue de la large concertation qu'elle avait menée dans le cadre des Attelli di a Cultura ; concertation nécessaire, pour le monde culturel, après des années encore difficiles qui avaient été marquées par des baisses de soutien financier, de nombreuses incompréhensions et souvent par l'inadéquation des dispositifs aux attentes du terrain.

Cette volonté de prendre en compte les besoins des acteurs culturels, l'écoute de la conseillère exécutive constituée d'échanges fructueux avec le CESEC, ne se sont pas démenties et ont permis lors de la crise sanitaire, de modifier le règlement des aides pour l'adapter aux circonstances. En mars 2021 celui-ci a été une nouvelle fois amendé, en tenant compte des remarques formulées par les acteurs culturels, relayées par le CESEC dans plusieurs notes, et à l'occasion de réunions nombreuses avec la Direction de la Culture et la Conseillère exécutive.

Cependant, si la Corse bénéficie aujourd'hui d'une grande richesse culturelle et artistique son rayonnement reste encore limité, avec une difficulté à se faire connaître, à s'exporter. La demande récurrente, depuis de très longues années, de disposer d'un « outil », pôle ressource, susceptible de centraliser les informations, d'apporter un soutien logistique et en ingénierie aux acteurs, de développer leur mise en relation, de favoriser leur visibilité, de créer des réseaux, s'est encore exprimée lors des différentes consultations ou échanges entre le CESEC et le monde culturel et artistique en particulier en décembre 2018 lors d'une réunion de travail.

Dans le cadre du contrat de plan 2000/2004, la création d'une Agence à l'image de celles qui existent sur le continent, a été proposée en réponse à cette attente. Ce projet se traduira par la mise en place de « l'outil technique », structure qui ne remplira pas ses missions et concentrera son action sur la mise à disposition d'un parc de matériel et sur le développement du pôle accueil tournage.

De ces analyses de la situation du monde culturel aujourd'hui et de ces travaux, il est apparu donc nécessaire au CESEC de mettre en place une réflexion approfondie et élargie afin d'élaborer un projet de création d'un outil opérationnel qui permettrait de valoriser la culture et la langue corses et d'être un soutien efficace pour l'ensemble de ses acteurs. ■

MÈTUDU DI TRAVAGLIU METHODE DE TRAVAIL

Les commissions « Azzione culturale, audiovisuel et patrimoine » et « Lingua corsa è u so svilupu », dans le cadre de 2 réunions extraordinaires conjointes en date des 18 janvier et 17 février 2021, ont acté la mise en place d'un groupe de travail composé de 12 membres des deux commissions.

Ce groupe de travail a été chargé de déterminer les méthodes et l'organisation des travaux, de réaliser les différentes auditions d'en restituer le contenu, et de rédiger le document final de ce projet.

U CESEC, par via di a so cunniscenza di a prublimatica di i sittori culturali è artisticu, è ricunnisciutu intantu ch'è intarlucutori issinziali.

Les membres du CESEC sont désignés pour représenter un secteur de la société civile au sein de cette instance et ainsi être le relais de leurs attentes. A ce titre, les conseillers émanant des milieux artistiques et culturels, ont une bonne connaissance du paysage insulaire : ils disposent déjà de nombreux éléments, étayant la nécessité de la création de ce type de structure, qui devront être mis en forme.

Afin de mener à bien cette étude, il a été estimé également nécessaire de procéder à des auditions à l'extérieur de Corse (Bretagne, Pays Basque, Occitanie et Grand-Est).

En effet, bon nombre de régions de France sont dotées d'outils, type agence ou Institut de valorisation et de promotion culturelle et ces rencontres ont permis au groupe de travail d'enrichir sa réflexion quant aux expériences vécues, aux difficultés rencontrées et d'analyser le fonctionnement de ces structures afin d'en repérer des éléments adaptables à la Corse.

Ces auditions ont été complétées par une séance de travail avec Monsieur Toni CASALONGA, à l'initiative, il y a quelques années d'échanges fructueux avec le Pays basque et d'un préprojet d'élaboration d'un outil semblable pour la Corse. (Cf. Calendrier des auditions en annexe 1). ■

1- A CULTURA CORSE TRÀ RIALTÀ È BISOGNI LA CULTURE CORSE ENTRE REALITE ET BESOINS

Une réalité contrastée entre la richesse de l'offre et le manque de moyens

La culture corse d'aujourd'hui, existe dans la pluralité de ses expressions, composée également d'apports extérieurs, dans un mouvement en constante évolution et métamorphose qui s'enracine dans la tradition et produit du contemporain.

Ce patrimoine tant matériel qu'immatériel, ses traditions, ses mémoires, son dynamisme créatif d'une grande qualité sont vecteurs de cohésion sociale, ils créent du lien et participent au développement économique de l'île. Cette culture à partager et à transmettre est aussi un facteur d'intégration sociale et favorise la découverte du territoire par les touristes curieux d'en connaître les spécificités. La Corse, au prorata de ses habitants, est une des régions qui connaît le plus grand nombre d'artistes dans de nombreuses disciplines.

Cependant, l'île est caractérisée par près de 80 % du territoire dans le rural, insuffisamment pourvu en lieux de pratique, de formation et de diffusion, majoritairement concentrés en milieu urbain (grand Ajaccio et grand Bastia). Un programme de « maillage » du territoire est en cours qui, à terme, rétablira l'équilibre entre les microrégions. Un effort conséquent est consenti pour doter le rural de structures d'activités, dont certaines seront des « pôles d'excellence » en matière de formation, par exemple.

“A cultura corsa ughjinca movi cù a pluralità di a so sprissioni, in un movimentu in ivuluzioni continua chì tuttu issendu arra dicatu in a tradizionii, pruduci u cuntimpuraniu.

Dans cette perspective, une attention particulière devra être portée à la question de la desserte, des moyens d'accès à ces lieux car une partie du territoire rural est peu et / ou mal desservie par les moyens de transport en commun.

Les centres de décision, éloignés des lieux de pratique, tant sur le plan géographique qu'au plan de l'information sur les dispositifs proposés, sont souvent ressentis comme trop complexes et difficilement

accessibles. Ceci se traduit par un éloignement de l'accompagnement technique et administratif des projets. En clair, les acteurs culturels expriment un besoin de simplification et de plus grande proximité pour une meilleure prise en compte des réalités du terrain.

Il faut noter aussi le décalage entre le fonctionnement souple des associations culturelles qui ne se conforment pas nécessairement aux contenus normatifs et aux nomenclatures retenues et celui de l'administration qui montre lourdeur et complexité dans ses procédures. La gestion trop administrative des dossiers est perçue souvent comme s'appliquant au détriment de la spécificité des actions menées sur le terrain, des besoins des acteurs culturels. Cet état de fait s'est amélioré en revanche persiste un déficit d'information et les acteurs peinent à se repérer dans ce « mille-feuille administratif ».

On sait, par ailleurs, que toutes les structures culturelles (formation, diffusion, création, enseignement), le plus souvent gérées sous la forme associative, ainsi que les artistes sont subventionnés et dépendent de la puissance publique. Mais ils doivent dégager un autofinancement qui varie de 20 à 40% selon l'objet de la convention signée. Cette capacité d'autofinancement est souvent difficile à atteindre en partie en raison de l'insularité qui complique l'exportation, de la faiblesse démographique qui limite le public potentiel. A titre d'exemple on constate que les porteurs de projets privés (organisateur de concerts surtout) sont très peu nombreux et sollicitent des aides financières de la puissance publique afin d'organiser la venue d'artistes ou de spectacles de grande notoriété. Il est également ardu, par ailleurs, d'organiser des tournées ou autres événements pour cause d'insuffisance de lieux adaptés et de réseaux constitués. De plus, « l'outil technique » de la Collectivité de Corse ne peut satisfaire durant les tournées estivales la demande simultanée en matériel des artistes insulaires, des festivals et des communes et en particulier de celles de l'intérieur.

Néanmoins on ne peut que saluer le soutien actif de la Collectivité de Corse au développement culturel et artistique, inscrivant son action dans le cadre du principe d'exception culturelle soutenu par la France (régime de l'intermittence, existence du CNC, etc..) que beaucoup d'acteurs culturels étrangers envient. La Culture est un service public, un investissement

pour l'avenir, essentielle au bien-être de chacun et non une simple dépense. Ainsi, les productions culturelles ne peuvent être considérées comme des marchandises, et doivent être soutenues car ce domaine doit être exclu de la « régulation » par le marché.

“Apprufitta, a cultura corsa, di tamanta ricchezza d’attori, di varii uparatori è di u sustegnu di i partinari finanziari. ma puri, li mancanu à veru urdigni di sustegnu logisticu è di valurizzazioni.

Cependant, si la Corse bénéficie d'une grande richesse d'acteurs culturels, d'une grande diversité d'opérateurs (associations, personnes privées, structures labellisées) et du soutien des partenaires financiers, l'absence d'un outil de soutien logistique et de valorisation est prégnante. Il manque une structure qui centralise l'information, aide au montage de projet, facilite la mise en réseau, la mutualisation, la recherche de financements extérieurs, des lieux de pratiques, etc...

Si ce défaut semble être particulièrement important dans le secteur du spectacle vivant, sa fonctionnalité est également revendiquée pour le développement des arts plastiques, du livre et de la lecture et du patrimoine qui inclut l'architecture contemporaine, ainsi que l'audiovisuel en ce qui concerne la diffusion. En effet, hormis les domaines régaliens et les procédures règlementées (pour le patrimoine), les porteurs de projets de création, diffusion, formation et valorisation dans ces domaines sont nombreux à avoir besoin, pour se concrétiser, de ce type de soutien.

La Collectivité de Corse, alertée par les acteurs culturels et par le CESECC sur cette problématique, consciente de la nécessité de trouver des réponses, envisage d'ailleurs la création de 3 outils supplémentaires à l'horizon 2022 qui répondront partiellement aux besoins repérés :

- Un observatoire des activités et politiques culturelles afin d'évaluer la mise en œuvre des politiques publiques culturelles et de disposer d'éléments de diagnostic ;
- Une mission d'ingénierie et de promotion dans l'objectif d'accompagner et de former ;
- La création d'une plateforme numérique culturelle afin d'augmenter la visibilité des acteurs culturels et des œuvres.

L'outil projeté par le présent rapport devra se concevoir en complémentarité avec ces services ainsi

qu'avec l'ensemble des structures gérées en régie par la Collectivité de Corse.

La question de la langue corse

Lors de l'auto-saisine sur le « Développement du bi-plurilinguisme dans la société », le CESEC a établi, entre autres, une fréquente corrélation entre l'activité culturelle et la promotion de la langue corse. Les projets peuvent s'analyser selon deux nuances d'approche : « La langue par la culture artistique » et « La culture artistique par la langue ». Lors de ces travaux, il a été souligné le besoin de structuration du secteur associatif œuvrant pour la promotion et l'enseignement de la langue et de la culture corses.

“Pudarà, l’arnesi culturali, salvà a lingua corsa da tamanta pèrdita capita da tutti ?

Lors des auditions des agences et instituts du continent, le groupe de travail a pu constater que la prise en compte ou non de la langue régionale par les outils de développement culturel est variable selon les régions et le nombre de locuteurs. Chacun de ces territoires dispose d'un outil spécifiquement dédié à la langue régionale. Son rôle est davantage celui d'une « académie » et il intervient peu ou pas sur les aspects culturels en lien avec la langue. C'est la raison pour laquelle dans les régions où la langue vernaculaire a une forte présence (Pays basque, Bretagne, Occitanie), il est porté une attention particulière aux projets en langue régionale. S'agissant de la Corse, il est difficile de séparer culture et langue, notamment pour ce qui concerne le patrimoine immatériel. On peut d'ailleurs s'interroger sur cette distinction entre langue et culture, hiatus souvent introduit, comme en Corse, par la séparation des directions en charge de la langue, de la culture et du patrimoine. Cela est dommageable car en Corse, comme dans ces autres régions à forte identité, la langue est indissociable de la culture. Parler de culture corse équivaut généralement à parler de langue corse. Il convient cependant de distinguer l'expression culturelle corse en langue corse de l'expression culturelle corse en langue française. Toutes deux sont enracinées dans la tradition insulaire tout en s'exprimant selon des codes linguistiques différents. Par ailleurs, il convient de prendre en considération la culture au sens plus international qui, en Corse comme ailleurs, rayonne, faisant fi des frontières géopolitiques, au gré des influences pas toujours maîtrisables. L'outil culturel aura évidemment à appréhender chacune de ces expressions en établissant un équilibre nécessaire entre elles.

Dans le cadre de cette analyse, il convient de se poser une question fondamentale : l'outil culturel, tel qu'il sera envisagé, sera-t-il apte à sauver la langue corse de sa forte déperdition constatée unanimement ? A l'évidence, la gravité de la situation impose des stratégies de grande ampleur qui ne pourraient être assumées dans le cadre unique d'un outil culturel. Il en résulte qu'il est indispensable de créer un « outil » complémentaire qui aura en charge la langue corse dans sa dimension scientifique et pédagogique mais également dans l'organisation stratégique de son développement, de sa diffusion, de sa promotion, etc. Un outil linguistique qui œuvrera évidemment en collaboration avec l'outil culturel pour une prise en compte particulière de la langue.

L'expression des acteurs culturels

La demande de création de ce type d'outil s'articule donc essentiellement sur des besoins fonctionnels, opérationnels. La réponse consiste en la mise en œuvre d'une structure dédiée, disposant de capacité d'écoute, d'ingénierie et de diffusion de l'information qui complètera les dispositifs existants. Il s'agit d'avoir un outil pratique d'information et de conseil, « un pôle ressources » qui permette de mieux connaître les acteurs de terrain, les moyens accessibles, afin de mieux les soutenir, mieux les conseiller, mieux les accompagner, de structurer le territoire et de favoriser la coopération.

Pour cela, un certain nombre de missions à mettre en œuvre émergent et s'articulent sur 2 axes : d'une part le soutien logistique et l'ingénierie, et d'autre part le rayonnement de la culture et de la langue à l'intérieur comme à l'extérieur de l'île, d'autre part. Concrètement, il s'agit de disposer :

- D'un pôle de ressources : dans ce cadre, le soutien apporté aux acteurs culturels peut prendre différentes formes. Il peut s'agir d'ingénierie, de formation, d'accompagnement technique et de logistique.

- D'un outil qui crée du lien et de la visibilité: il s'agit de se doter de moyens (humains, matériels et techniques), de pouvoir faire circuler l'information, quelle qu'en soit la nature afin que les porteurs de projets trouvent des partenaires. Cela peut passer par la création d'une plateforme de découverte, la création de mini événements comme des journées

dédiées à des rencontres entre les différents acteurs de la langue et de la culture, y compris en provenance du continent ou de l'étranger, mais aussi avec les entreprises susceptibles d'accueillir des événements culturels.

“ Avvià una struttura appostà, capaci à senta, à inginià, à sparghja è à infirmà

Cependant, la mise en œuvre de l'ensemble de ces missions, ne pourra se faire en s'exonérant d'un état des lieux complet des structures existantes, des dispositifs d'aide, des acteurs et de leurs projets et d'une enquête de recensement actualisée des attentes. Le caractère exhaustif et la finesse de ces premiers diagnostics que l'outil devra opérer en premier lieu conditionneront la mise en place et la cohérence des actions concrètes à réaliser. ■

2 - STRUTTURE A U SERVIZIU DI A CULTURA DES ENTITES AU SERVICE DE LA CULTURE

Le paysage français, outre-mer compris, compte de nombreuses structures dédiées au développement, à la valorisation des cultures et langues régionales ainsi qu'à l'accompagnement de ceux qui les portent et les font vivre. De forme juridique et de composition diverses, elles exercent des missions variées et différentes d'une structure à l'autre. Il était donc difficile de faire un choix, car toutes auraient pu contribuer à alimenter la réflexion menée par le CESEC de Corse. Au terme d'échanges, quatre structures ont été retenues, celles présentes en Bretagne, au Pays basque, en Occitanie et dans la Région Grand-Est. Les critères ayant motivé ce choix sont basés essentiellement sur la forte identité, la présence d'une langue régionale et les affinités historiques existant avec la Corse. Les auditions ont été menées entre le 25 et le 31 mars 2021.

Chacune de ces structures est le fruit de l'histoire, parfois complexe et mouvementée, de sa région. L'idée première a toujours été de créer une structure généraliste susceptible de jouer un rôle actif afin de remplir une mission d'intérêt général au service de la culture locale dans son acceptation la plus diversifiée. Sa création a été portée par des acteurs culturels militants, engagés dans la défense de la langue et de la culture locales. La volonté politique, tant sur le plan local que national, est venue permettre la réalisation concrète de ces outils à travers des participations financières mais aussi parfois des dispositifs comme la Charte culturelle proposée par l'Etat dans les années 70, en Bretagne par exemple. Il n'en reste pas moins que c'est au terme de plusieurs années de travail et de réflexion, que ces structures ont vu le jour.

Sur les quatre structures auditionnées, trois ont choisi la forme associative. C'est en effet, la forme juridique la plus à même, selon les personnes entendues, de garantir autonomie de décision et souplesse de gestion. Elle est de plus, vecteur d'agilité et de rapidité d'exécution nécessaires à la réalisation et au développement de leurs missions. Toutes ces structures sont gouvernées par un bureau et un conseil d'administration composé de membres (entre 20 et 25 personnes), issus du monde culturel et de membres désignés par les institutions partenaires. Seule exception, l'Institut Culturel Occitan, dont la forme juridique est celle d'un Etablissement Public de Coopération Culturelle oblige à une représentation quasi exclusivement institutionnelle.

Les membres associatifs du conseil d'administration issus de la culture, des milieux artistiques sont majoritaires et représentent les principales disciplines présentes sur le territoire. Leurs représentants sont désignés en Assemblée générale. Afin d'élargir au mieux la participation aux instances, d'autres instances consultatives peuvent être créées : un conseil scientifique, un comité de programmation et d'animation, un comité stratégique. Ces instances associées sont consultatives au sujet des grands axes de développement des missions comme le projet scientifique et culturel, le projet d'établissement.

Sur le plan de l'organisation interne, les disparités sont importantes : aucune ressource humaine pour la Bretagne qui porte ses actions grâce au bénévolat, jusqu'à 35 employés pour le Grand-Est. De manière générale, ces collaborateurs sont répartis sur l'ensemble du territoire de façon à maintenir une certaine proximité avec les acteurs culturels. L'organigramme est décidé par pôles de compétences ou secteurs avec une fonction support pour l'administration de la structure, un pôle communication, un pôle ingénierie et des pôles par domaines d'activité consacrés à la mise en œuvre des objectifs.

“Hè cumpostu, u paisaggiu culturali francesi, da tanti strutturi à prò di u sviluppu è di valorizzazioni di i culturi è di linguì rigiunali.

Les financements de ces structures sont quasi exclusivement issus de fonds publics. Les budgets varient de 51.000 € à 3.726.500 € par an dont 50 à 85 % sont des versements (sous formes de subventions dans le cadre de conventions d'objectifs et de moyens ou de dotations obligatoires) provenant des institutions. Les ressources propres, quant à elles, représentent au minimum 15 % du budget. Pour ce qui est de la répartition des dépenses, on constate que le fonctionnement des structures est plus ou moins gourmand car il varie entre 30 % et 40 % des dépenses.

Chaque structure entretient des liens étroits avec un certain nombre de partenaires qui sont pour eux, un élément indispensable à son bon fonctionnement. Les relations avec les partenaires institutionnels (Etat, Régions, départements, communes et leurs grou-

pements) sont très présentes. En effet, par leur présence au conseil d'administration, ils participent à la définition des objectifs, des actions mises en œuvre ainsi qu'aux comités de pilotage institués pour ces dernières. Ce qui ne les empêche pas de rester autonomes dans leur choix. Ces relations ne sont pas à sens unique puisque par leur expertise, ces structures sont sollicitées comme pôle ressources. Elles interviennent régulièrement comme forces de proposition culturelle au moment de la définition des politiques publiques et parfois auprès des communes programmatrices de spectacles. Toutefois, la pluralité des partenaires est primordiale, c'est pourquoi des liens existent aussi avec l'Education Nationale, les Universités et les associations œuvrant aux mêmes missions en dehors du territoire régional (diaspora).

A l'exception de l'Agence culturelle du Grand-Est qui a délibérément fait le choix de son public cible parmi les acteurs culturels professionnels, les autres structures orientent leurs actions également vers les amateurs. Pour ces structures en effet, la base associative et amatrice est importante car c'est elle qui porte en partie la vie culturelle locale. C'est parfois près de 200 associations qui sont membres de ces structures.

Toutes sont situées dans des régions où l'identité culturelle est forte et où se pose de facto la question de la langue vernaculaire. Toutes disposent d'une agence (Institut ou office) dédiée à la question linguistique sur ses aspects scientifique et pédagogique et en charge de leur valorisation. Celle-ci est d'ailleurs souvent issue de l'outil culturel lui-même qui en assurait les missions jusqu'à ce qu'un outil spécial lui soit dédié. A cet égard, à l'exception de l'Agence du Grand-Est pour qui la dimension linguistique n'entre pas dans le champ de ses actions, puisqu'uniquement consacrée au soutien des professionnels en particulier du spectacle vivant, toutes les autres structures travaillent sur la thématique de la langue dans sa dimension patrimoniale et culturelle dans le cadre d'une action complémentaire à celle portée par les agences dédiées à la langue.

D'une manière générale, les objectifs de ces structures ont été définis en vertu du principe de subsidiarité : c'est à l'échelle locale que les associations savent ce qu'elles doivent faire. C'est la raison pour laquelle, ces structures se posent comme des passerelles entre

le monde culturel d'une part et le monde institutionnel ainsi que leurs publics d'autre part. De ce point de vue, elles œuvrent à la sauvegarde, la transmission et la diffusion des langues et cultures de leur région ainsi qu'à la valorisation et au soutien à la création artistique locale. Il s'agit pour elles de se positionner à côté et en lien avec les pouvoirs publics, comme un accompagnateur de projets culturels et artistiques.

La plupart a fait le choix de ne pas être programmeurs de spectacles afin de consacrer leur disponibilité aux acteurs culturels de terrain. En revanche, hormis l'agence du Grand Est, elles disposent de budget d'intervention qui leur permet en coproduction de réaliser des opérations en forme de redistribution de ressources financières publiques.

Elles se sont investies dans les missions de soutien à la qualification (formation, à la structuration (ingénierie, ressources et conseils), à la création et à la diffusion (information, rencontres, accompagnement technique et financier), à la sauvegarde du patrimoine matériel et immatériel (valorisation et transmission). Cet accompagnement opérationnel et territorialisé s'est concrétisé par une meilleure structuration du paysage culturel et un plus grand développement des projets.

Par ailleurs, 2 de ces structures (Occitanie et Pays basque) ont obtenu le Label Ethnopole qui leur permet de développer des actions en lien avec la recherche scientifique et le patrimoine régional.

Grâce à l'action des outils culturels, la situation de la culture dans ces régions a changé. La culture s'est ainsi développée au moyen d'une meilleure connaissance des potentialités, des acteurs, à leur mutualisation, à une meilleure organisation et à l'information du public quant à l'existence d'une offre culturelle étoffée. La participation aux actions des acteurs culturels est perçue comme un gage de qualité. Enfin, chacune de ces structures constitue une valeur ajoutée à la politique publique de la culture dont elle améliore l'efficacité. Cela se traduit par une structuration optimale de l'écosystème culturel, conformément au souhait des initiateurs de projet de pouvoir s'appuyer sur un outil opérationnel contribuant à la mise en œuvre de certains volets de la politique culturelle comprise dans sa globalité. ■

3 - U PROFILU D'UN ARNESE CULTURALE PER A CORSICA LE PROFIL D'UN OUTIL CULTUREL POUR LA CORSE

Au terme d'une analyse partagée des différentes auditions, de l'état des lieux de la culture en Corse et des attentes des acteurs de terrain, un premier constat est possible : l'existence d'une structure spécifiquement dédiée au développement, sous toutes ses formes, de la culture d'une région, est un véritable catalyseur pour cette dernière. En effet, si elle est bien conçue, c'est-à-dire si elle tient compte des spécificités, réalités et besoins du terrain, elle ne représente à aucun moment une strate supplémentaire dans ce qui est communément appelé « le mille-feuille administratif ». Bien au contraire, il est un facilitateur de projets pour qu'ils se réalisent dans de bonnes conditions et accompagne la politique publique menée en matière de culture par les institutions compétentes dans ces domaines. Conçue donc comme une interface entre les différents acteurs culturels de Corse et les institutions : forte d'une expérience de terrain et proche des acteurs qui le composent, elle pourra être force de proposition, un pilier sur lequel les pouvoirs publics s'appuieront pour bénéficier d'un retour d'expérience quant aux actions qu'ils mènent dans le cadre des politiques publiques. Ces dernières pourraient alors être ajustées afin de toujours correspondre aux attentes et besoins de leurs publics cibles et s'assurer ainsi d'une efficacité constante parce que renouvelée.

Un outil de ce type pourrait intéresser la Corse à deux niveaux :

1/ au niveau opérationnel : aide et soutien apportés aux acteurs culturels, quelle que soit leur source d'inspiration.

2/ dans la création d'espaces transactionnels entre les moyens de la culture (ses acteurs) et ses grandes orientations (institutions). Il aurait alors une capacité de mettre mieux en lien les acteurs culturels et les décideurs.

“ Si poni, st'arnesi, in cumplimentarità d'una pulitica pùblica mossa da l'istituzioni cum-pitenti.

Pour que cette synergie fonctionne, il est indispensable de jouer la carte de l'opérationnalité et de la complémentarité avec les institutions de Corse. L'aspect opérationnel de l'outil est en effet la condition sine qua non de sa réussite. Il se traduira de façon

concrète dans les choix des missions portées par l'outil.

Dans le détail, la réflexion a été portée sur les points suivants :

Le nom de l'outil

C'est un élément qui, au premier abord, peut paraître anodin. Dans les faits, il n'en est rien., Agence, institut, office, autant de synonymes apparents, autant de subtilités dont il semble important de tenir compte ne serait-ce que du point de vue de l'image que cela renverra.

L'agence est plutôt comprise comme un intermédiaire. L'institut renvoie quant à lui, à une chose établie, fondée, à un corps constitué. L'office enfin, est conçu comme un organisme institutionnel spécifique qui remplit un service qui lui est confié et ce de façon autonome tant sur le plan moral que financier.

Proposition de nom : Uparata culturali. Cette dénomination a le mérite de mettre l'accent sur l'aspect dynamique de la structure, évoquant le processus de travail collectif : un outil en mouvement.

La forme juridique

A cet égard, plusieurs possibilités existent : Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC), Groupement d'Intérêt Public (GIP) et association Loi 1901. C'est un point de vigilance qui conditionnera autant la gouvernance que les modalités et les champs d'action de l'outil.

Cependant, sur les quatre organismes auditionnés, trois ont choisi le statut associatif. C'est en effet, celui qui garantit par son action et ses organes de direction (CA) le plus de réactivité, de souplesse d'exécution et d'agilité, autant de qualités qui ont été estimées comme indispensables et qu'il faut privilégier pour la Corse. La régie directe rend la moindre action, dépense ou décision extrêmement compliquée, complexe (règles de marchés publics, de finances publiques, etc...). En outre, le statut associatif est aussi celui qui permet de conserver une autonomie à l'égard des pouvoirs publics ce qui est crucial pour l'efficacité de la structure. Il permet de la gagner à travers une liberté d'organisation et de choix des missions. Le lien avec l'institution se formalise au travers d'une convention précisant les objectifs déterminés et les modalités d'évaluation de l'action dans une démarche concertée et constructive.

La gouvernance

Quelle que soit la forme juridique choisie, le mode de gouvernance sera un conseil d'administration. Les véritables questions qui se posent donc sont à trouver dans les détails de son organisation.

Afin que l'outil gagne en autonomie et en légitimité, le conseil d'administration pourrait être composé de deux blocs distincts, avec des origines et des responsabilités différentes. Il est opportun que les représentants du monde culturel constituent la majorité et que leur répartition tienne compte de la diversité des acteurs culturels (création, réalisation, diffusion, technique, etc.). Cependant, la représentation des acteurs culturels est complexe, il faudra nécessairement faire des désignations et l'organisation antérieure est importante. Ils peuvent, soit être élus par collège, selon la spécialité, soit être simplement élus au moment de l'assemblée générale annuelle par l'ensemble des membres de la structure. Par ailleurs, force est de constater que leur représentation existe au sein du CESECC et qu'elle fonctionne même si elle est perfectible. Il est envisageable de s'en servir de modèle.

La représentation des institutions est indispensable car ces dernières restent des partenaires privilégiés. Néanmoins, pour les raisons évoquées plus haut, le nombre de leurs représentants ne pourra représenter la majorité.

Le nombre total de membres du conseil d'administration reste à déterminer de façon équilibrée. En effet, ils doivent être suffisamment nombreux pour assurer une véritable représentativité des acteurs tout en tenant compte du fait qu'un nombre trop important serait un frein à son efficacité et son efficience tel que mentionné par l'Occitanie. De manière générale, à l'instar des organismes auditionnés, un conseil d'administration composé d'une vingtaine de membres serait pertinent. Afin de garantir la prise de décision en dégageant une majorité, il est nécessaire que le nombre de membres soit impair et qu'ils soient répartis selon les modalités précitées.

Il est également utile d'introduire un représentant des associations ou des acteurs culturels de la diaspora.

La durée de leur mandat pourrait être de 5 ans. En effet, cela permettrait de libérer davantage l'outil culturel des contraintes liées aux échéances politiques.

Le conseil d'administration et le bureau devront recruter une équipe, dont le nombre d'employés reste à déterminer, parmi lesquels un directeur qui sera chargé de définir et de proposer au conseil d'administration un projet culturel pluriannuel tant au niveau des grands axes d'intervention que sur les actions à réaliser.

L'organisation interne

Dans le but de rationaliser les dépenses de fonctionnement afin de consacrer la part la plus importante possible aux actions de l'outil culturel, il est essentiel d'optimiser les ressources humaines. Pour cela, il est intéressant de mettre en place une équipe à effectif modéré composée de spécialistes dotés d'une bonne connaissance du terrain. L'équipe permanente devra avoir des compétences larges même si elles sont sectorielles afin de s'appuyer sur elles. Sur les quatre structures auditionnées, le nombre de collaborateurs varie de 0 à 38. Quoi qu'il en soit, le nombre de collaborateurs doit être en corrélation avec les missions portées par l'outil. Plus concrètement, l'organisation pourrait se décliner en pôles de compétences spécialisés regroupant des missions convergentes. Ainsi, pourraient être créés par exemple :

- Un service administratif chargé des fonctions de direction et support (RH, informatique, comptabilité)
- Un pôle information et communication
- Un pôle ingénierie et formation
- Un pôle médiation
- Un pôle recherche et documentation.

Comme c'est le cas pour l'agence culturelle du Grand-Est et l'institut culturel du Pays basque, il est possible, voire recommandé, de prévoir une répartition des ressources humaines sur l'ensemble du territoire. En effet, même si cela est de nature à compliquer la gestion des salariés, cela instaure une certaine proximité avec les acteurs culturels. Par ailleurs, les conditions de travail aujourd'hui s'affranchissent en partie des distances grâce aux performances des moyens de communication comme la visio-conférence, qui sont fort utiles pour des équipes de travail mais ne sauraient remplacer l'avantage d'une présence auprès des bénéficiaires des actions portées par l'outil.

Les financements / le budget

Les budgets annuels des structures auditionnées varient de 51.000 à 3.726.000 €.

Il est possible d'identifier 3 types de financements :

- Les subventions reçues des institutions partenaires : Etat (Direction régionale des Affaires Culturelles de Corse), la Collectivité de Corse, les communautés d'agglomérations d'Ajaccio et Bastia et les différentes communautés de communes souhaitant adhérer à la démarche, au dispositif. A cet égard, afin de disposer d'une visibilité d'action suffisante, l'octroi de subvention pourrait se faire dans le cadre de conventions pluriannuelles (3 à 5 ans) d'objectifs et de moyens. Le financement de la Collectivité de Corse, qui sera essentiel pour la mise en œuvre de ce projet, ne devra pas obérer les crédits alloués à la culture et au patrimoine. Ainsi une réflexion devra être menée afin de voir dans quelle mesure ces crédits pourraient être obtenus par des économies sur la part administrative du fonctionnement de la Collectivité de Corse ; la mise à disposition ou le détachement de personnels de cette institution pourrait être une solution. cependant la vigilance s'impose quant aux profils et aux compétences de ceux-ci qui devront avoir une bonne connaissance des domaines culturels et des enjeux contemporains et de leurs développements

- Les fonds issus de partenaires privés, mécénat. Il pourrait être fait appel aux entreprises, notamment touristiques, qui bénéficient de retombées financières en lien avec les programmations d'événements culturels. Bien entendu, le mécénat n'est pas exclusivement réservé à cette catégorie d'entreprises, toutes peuvent contribuer à différents niveaux et de manières différentes à la vie de l'outil culturel, y compris les particuliers par le biais de dons et/ou de crowdfunding.

- Les ressources propres qui, même si elles sont minoritaires, sont indispensables à la crédibilité de l'établissement. Elles peuvent provenir de 2 sources principales :

- o Différentes recettes comme billetterie, participation à des événements et des formations par exemple.

- o La cotisation des membres de l'association.

Les deux dernières catégories doivent relever de montants symboliques pouvant être calculés par exemple sur des charges inhérentes aux missions (assurances, frais de déplacement du personnel, etc.)

Les partenariats

Ils sont indispensables au bon fonctionnement de la structure et de la réussite des actions qu'elle entreprendra. Les différentes personnes auditionnées sont en effet unanimes sur l'importance de cet aspect. Les principaux financeurs sont de facto des partenaires d'importance. Pour autant, il appartient à la structure de créer des liens autant que possible et d'intégrer de nouveaux organismes. Parmi les partenaires potentiels, il y a les structures de même nature, œuvrant sur le continent et à l'étranger en particulier dans le bassin méditerranéen, les lieux culturels de toutes les disciplines, l'université de Corse et d'autres universités et dans une moindre mesure, les établissements d'enseignement de tous les niveaux (de la maternelle au lycée) ainsi que le rectorat (la liste n'est pas exhaustive et s'enrichira au fil des projets proposés).

Le public cible

A travers les auditions effectuées, le CESECC a pu constater que le public cible varie d'une structure à l'autre. L'Agence culturelle du Grand-Est, par exemple, ne travaille que pour les professionnels de la culture. Il en va différemment des instituts culturels breton, du Pays basque et d'Occitanie qui travaillent avec le monde amateur et s'appuient beaucoup sur le tissu associatif. En Corse, le besoin d'un outil culturel est ressenti autant par les professionnels que par les amateurs, même si c'est parfois pour des raisons différentes. Sous l'angle administratif et fiscal, les professionnels et amateurs ne sont pas dans la même position. La séparation est claire et nette. En revanche, sous l'angle de la qualité de la création, il faut prendre en compte les 2 avec le même degré d'intérêt dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique culturelle. Les exigences et besoins peuvent être différents, mais cela permet de les réunir dans l'action. L'outil donc est prioritairement au service des acteurs culturels corses, des habitants et de la diaspora pour lesquels des actions de médiation seront à mettre en place mais également des visiteurs qui pourront disposer d'informations plus complètes.

Les objectifs de l'outil culturel de corse

Bien évidemment, les objectifs de chacune des structures sont centrés sur la culture et son développement. Cependant, on peut constater des différences en fonction des publics cibles choisis. Globalement, les objectifs tournent autour de 2 axes :

- Le soutien et l'accompagnement : à travers cet objectif, il s'agit pour l'outil culturel d'être un centre de ressources, de pratiques et de savoir-faire afin d'apporter des réponses et un soutien aux acteurs culturels. Ce soutien peut aussi passer par des actions de dynamisation tant du tissu associatif que de la création insulaire en faisant circuler l'information et en mettant les acteurs de terrain en relation.

- La valorisation et la promotion : il s'agit de valoriser la culture dans sa dimension créative, mais également le patrimoine tant immatériel que matériel par sa sauvegarde, sa transmission aussi bien que par son développement artistique et culturel dans l'objectif de le faire rayonner tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'île. A l'intérieur de l'île, ces actions devront contribuer à revitaliser les zones rurales et de montagne par la culture. A l'extérieur, l'exportation de la culture et de la langue corses pourra s'appuyer sur les capacités de la diaspora afin de leur offrir une vitrine.

Quelques propositions d'actions

Elles sont issues de la déclinaison des missions et objectifs opérationnels en actions concrètes et sont organisées autour des pôles de compétences. Cette liste d'actions, déclinaison des objectifs, est indicative, non détaillée et non exhaustive et repose sur un premier recensement des besoins exprimés.

Pôle information /communication

• Information :

* La création d'un portail numérique représentant divers éléments comme :

o L'ensemble des aides (régionales, nationales, européennes, institutionnelles ou non) ainsi que les critères d'éligibilité, leurs modalités d'attribution et les formalités nécessaires.

o L'évolution législative et réglementaire dans les domaines concernés

o Les appels d'offres, appels à projets, tout ce qui est relatif à la commande publique.

* Un annuaire des acteurs culturels actualisé en permanence et faisant apparaître les compétences et les domaines d'intervention

* La constitution d'une base de données,
* Outil d'observation : de recensement des ressources, des potentialités, et de connaissance des différents secteurs tant sur le plan quantitatif que qualitatif

* Organisation de rencontres d'information et d'échanges.

* Réalisation d'enquêtes pour évaluer les besoins et mieux connaître les acteurs de terrain et les attentes des publics (y compris sur l'usage de la langue)

• Communication

* La création et la diffusion d'outils de promotion et de valorisation : plaquettes, site internet, e-tv, outils multimédias, etc. à destination des acteurs culturels. En termes d'ingénierie guides, tutoriels et le soutien à la mise en place des outils de communication spécifiques à chaque projet

* Un agenda exhaustif de toutes les initiatives et activités à la disposition de tous les publics dont les touristes les événements, programmes, lieux, magazine avec présentation des projets, analyses, e-tv, etc.

* Une newsletter, la création d'un site, des publications, des cartes thématiques : vitrine qui rende visible la vie culturelle

Pôle Médiation :

• Faciliter l'interconnaissance des acteurs culturels entre eux : projets partagés, favoriser la mutualisation, la fédération – coopération

• Mettre en réseau les structures et acteurs en interne et en externe, organiser des plateformes de rencontres avec les partenaires -institutions et lieux – à terme créer des partenariats pérennes et faciliter la mobilité des artistes et des œuvres

• Faciliter la mise en relation entre les associations et les communes ou intercommunalités

• Organiser des événements en Corse et à l'extérieur, des tournées, des expositions etc. en se rapprochant des outils régionaux ayant les mêmes missions et également des organismes tels l'Office National de Diffusion Artistique.

• Repérer l'émergence : rôle d'incubateur, une tête chercheuse qui repère les potentialités qui apparaissent et qui soutient l'expérimentation et la prise de risque artistique

• Mise en relation des publics et des acteurs

• Favoriser les relations avec les partenaires : guider à l'élaboration de projets culturels de territoires (boîte à outil à constituer) en mettant en relation tous les acteurs.

- Aider à la consolidation de l'action publique : mission de conseil et d'évaluation.

- Contribuer à développer l'éducation artistique
- Créer et animer un réseau de diffusion, de création, de formation aux niveaux régional, national et international en particulier dans la zone euro-méditerranéenne.

- Susciter et /ou soutenir la création d'associations, scops, scic, coopératives, outils transversaux, en particulier en milieu rural.

- Dans le conseil à la CDC, en ce qui concerne le maillage du territoire en matière de lieux, promouvoir les projets de création de tiers lieux, d'espaces moins spécialisés que ceux prévus actuellement

Pôle Ingénierie et formation

- Soutien au montage de projet et recherche de financement

- * Un service de soutien logistique en capacité d'assister les porteurs de projets dans l'élaboration des dossiers de demandes, dans la rédaction des contenus artistiques en réponse aux appels d'offres et appels à projets, dans le montage et la gestion de projet. Conseil, organisation et logistique

- * Un service à même de rechercher des productions, co-productions et du mécénat.

- * Un soutien, en termes logistique, renforcé à la création et à l'émergence de nouvelles formes

- Dispositifs de formation

A définir en fonction d'une évaluation des besoins par exemple :

- * Favoriser la mise en place de formations professionnalisantes ou autres : accompagner le développement des filières professionnelles, mais également formation en ingénierie pour le montage de dossiers, formation en direction des amateurs, etc.

- * Formation à l'outil numérique et technologique

- * Formation à la pédagogie et à l'animation

- * Formation sectorielle dans toutes les disciplines

Pôle recherche et documentation

Le patrimoine (matériel et immatériel) très riche est insuffisamment popularisé dans l'île et si ce qui relève de projets d'actions de sauvegarde, de transmission et de promotion dans ce domaine, bénéficiera du soutien de la structure, il semble qu'il mérite que soit mis en place également des travaux de

recherche et de documentation spécifiques pour en améliorer la connaissance et la rendre accessible à tous .

Ce pôle permettra de mener à bien tout ou partie des actions suivantes :

- Recensement et valorisation de ce qui est existant

- Recueil de toutes les données existantes (toutes les productions artistiques et intellectuelles) les ordonner, les structurer (répertoire thématique), les enrichir par le collectage de la mémoire orale déjà réalisée ou à faire et les rendre accessibles (numérisation)

- Recensement à compléter en dépouillant les revues, documents, archives publiques et privées, effectuer une bibliographie, discographie, filmographie..., en favorisant les partenariats entre les acteurs agissant dans ce domaine, passer des conventions avec les archives, musées, centre de conservation)

- Sauvegarde de cette connaissance et transmission par la mise en place d'actions spécifiques

- Coopération avec l'université de Corse : valoriser les travaux de recherche publiés dans ces domaines, les diffuser le plus largement possible pour un partage des savoirs, et développer la recherche en partenariat, éventuellement en suscitant des travaux de recherche sur une thématique précise et regroupant des chercheurs, en réalisant des enquêtes sociolinguistiques portant sur des thématiques à définir.

- Organisation de colloques, séminaires qui peuvent faire l'objet de publication d'actes ou être mis en ligne, montage d'événements spécifiques

- Mettre en place des actions de coopération internationales, euro-régionales, transfrontalières, (îles et pays de Méditerranée, régions à forte identité sur le continent français, mais aussi les USA autour de la figure de Paoli)

- Création de relais actifs avec la diaspora en développant les partenariats avec les maisons de la Corse existantes, amplifier ce réseau.

- Relancer Canti in paghella, chjam'è rispondi, Cantu in munudia, Mùsica strumentali, Baddati...

- Promouvoir le dialogue interculturel

Développement de l'outil

A l'instar des structures existantes ailleurs, l'outil culturel de Corse devra être une structure vivante, sachant évoluer avec le temps, les besoins de ses pu-

blics cibles et des politiques publiques portées dans ces domaines par les institutions. Des adaptations seront donc à envisager et la structure associative permet de conduire sans difficultés les ajustements qui s'avèreront utiles.

Ainsi, le pôle recherche et documentation pourrait être la préfiguration d'une Ethnopôle dont la labellisation pourrait être demandée à moyen terme, reconnaissant ainsi la qualité du travail effectué.

En ce qui concerne le patrimoine (matériel et immatériel), très riche et insuffisamment popularisé dans l'île, s'il est inclus de fait dans les différents pôles identifiés, et particulièrement dans le pôle recherche et documentation, mériterait néanmoins des actions spécifiques et renforcées de nature à le faire mieux connaître et à mieux le promouvoir : la création d'une éthnopôle à moyen terme dans la structure projetée serait très utile dans la perspective de valorisation de toutes les données disponibles. Ainsi la préfiguration de la labellisation comme Ethno pôle pourrait être envisagée.

“ Duvarà essa, l'arnesi culturali di a Còrsica, una struttuta capaci à ivulvà longu à u tempu.

Ce label, pôle national de recherches et de ressources en ethnologie, associe par convention le ministère de la Culture et de la Communication et une structure, regroupant associations et/ou une ou plusieurs collectivité(s) autour d'un projet de recherche, de diffusion, de valorisation et d'animation territoriale. Pour obtenir ce label, la structure doit être viable et visible dans les environnements scientifique, culturel et patrimonial, disposer d'un réseau de partenaires, notamment scientifiques et présenter un panel d'actions, sous toutes formes, déjà constitué, de préférence autour d'une thématique fédératrice innovante dans les champs de la culture et du patrimoine (la langue régionale pouvant être considérée comme patrimoine immatériel). Elle doit être en mesure, relativement à ce dernier point, de présenter à la fois, un projet scientifique et culturel (PSC) mis au point par son équipe scientifique, et un Comité scientifique. L'obtention de ce label est corrélée à un soutien financier par convention pluriannuelle d'une durée de 3 ou 4 ans. ■

SÌNTISI SYNTHESE

La vie culturelle et artistique en Corse est aujourd'hui très riche et très diversifiée mais malgré un soutien important des institutions locales, elle ne bénéficie pas suffisamment d'un rayonnement à sa mesure. Une des raisons est l'absence d'un « outil » opérationnel de soutien logistique et de valorisation.

La nécessité de la création d'une telle structure a été constatée par les membres du CESEC, désignés pour représenter la société civile et être le relais de ses attentes, à travers une connaissance précise des besoins du monde culturel insulaire. Une réflexion approfondie sur cette question a été ainsi mise en place, à partir d'un état des lieux de la Culture en Corse.

Le CESEC a étayé son étude par des auditions de responsables de structures culturelles de diverses régions de France. Ces auditions, qui ont conforté le constat de départ, ont également permis de dégager des perspectives susceptibles de contribuer à construire un outil de développement culturel, véritable catalyseur pour la culture corse.

Cet outil conçu comme une interface entre les acteurs culturels et les institutions, devra répondre aux attentes des premiers en matière d'information, de communication, de soutien logistique, de médiation. En apportant un éclairage, il sera également être un élément du paysage culturel insulaire sur lequel les institutions s'appuieront dans la définition de leurs politiques publiques en matière de culture.

De forme juridique souple de type Association Loi 1901, cet outil aura réactivité et agilité dans l'action. Afin de lui assurer autonomie de gestion et légitimité,

une gouvernance mixte est envisagée : représentants des institutions d'une part, représentants des acteurs culturels majoritaires d'autre part.

Il sera doté d'une équipe structurée autour de 4 pôles de compétences regroupant des missions convergentes pour porter les différentes actions selon 2 objectifs stratégiques :

- Le soutien et l'accompagnement : centre de ressources et de savoir-faire à même d'apporter des réponses aux acteurs culturels.
- La valorisation, la promotion et la diffusion : actions visant à faire rayonner et à exporter la culture corse dans toutes ses dimensions y compris la valorisation de la langue corse.

Le fait que le besoin de cet outil de travail soit ressenti aussi bien par les professionnels de la culture que par les amateurs, détermine le public de cet outil. Les 2 catégories seront prises en compte avec le même degré d'intérêt mais de façon adaptée.

Enfin, dans le cadre d'une vision prospective, cet outil pourra, en renforçant et structurant son pôle recherche et documentation, évoluer vers une labellisation « Ethnopôle ». Ce label associerait, par convention, l'outil culturel à l'Université de Corse et l'Etat, dans le cadre d'un projet de recherche, de diffusion de valorisation et d'animation territoriale autour d'une thématique fédératrice dans les champs de la culture et du patrimoine matériel et immatériel. ■

CUNCLUSIONE CONCLUSION

Bien que très détaillé sur certains aspects, ce document a pour vocation première de présenter de façon schématique les contours de l'outil souhaité. Il sera remis aux instances compétentes pour servir de base à un travail de co-construction qui devra s'engager afin de définir de façon plus précise les modalités à mettre en œuvre pour les phases de concertation entre les partenaires, de conception du projet dans sa forme définitive et enfin de concrétisation.

En conclusion, cet outil favorisera ainsi un rééquilibrage de l'action culturelle publique. Ce dispositif soutiendra le dynamisme artistique et culturel en Corse qu'il soit professionnel ou amateur. Permettant ainsi d'être plus attentif à la demande de pratiques culturelles des populations, avec pour objectif de mieux répondre aux enjeux de démocratisation et de démocratie culturelles. ■

CUMPOSIZIONI D'U GRUPU DI TRAVAGLIU COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL

Le groupe de travail est composé des conseillers suivants :

Monsieur Christian ANDREANI
Madame Michèle BARBE
Monsieur Jean DAL COLLETO
Madame Hélène DUBREUIL-VECCHI
Monsieur Jean-Pierre GIUDICELLI
Monsieur Jean-Pierre GODINAT
Madame Marie-Jeanne NICOLI
Monsieur Pat O'BINE
Madame Valérie SALDUCCI
Madame Marie-Josée SALVATORI
Monsieur Patrick SALVATORINI
Monsieur Jean-Pierre SAVELLI

ANNESSI ANNEXES

Annexe 1 : calendrier des auditions

Structure	Date	Personnes auditionnées
Institut Culturel de Bretagne	25/03/2021	M. le Président Jacky FLIPPOT Mme la Vice-Présidente Catherine LATOUR
Institut Culturel Basque	25/03/2021	M. le Président Mikel ERRAMOUSPE M. le Directeur Johane ETCHEBEST M. Pantxo ETCHEGOIN, ancien Directeur
Institut Culturel d'Occitanie	29/03/2021	M. le Président Patrick ROUX M. le Directeur Cyril GISPERT
Agence Culturelle Grand-Est	31/03/2021	M. le Directeur Francis GELIN
	20/04/2021	M. Toni CASALONGA

Annexe 2 : propositions du groupe de travail

Rubriques	Propositions
Nom	Uparata culturali
Forme juridique	Association Loi 1901
Gouvernance	Conseil d'administration : secteur culturel (majoritaire) et institutions partenaires
Organisation interne	Par pôles de compétences : information et communication ; ingénierie et formation ; médiation ; recherche et documentation ; service support (administration générale)
Financements	Subventions institutionnelles, fonds privés, ressources propres (prestations, cotisations annuelles des membres)
Partenariats	Institutions, Etat, Education Nationale, Université de Corse
Public cible	Acteurs de terrain, professionnels et amateurs
Langue corse	Dans ses liens avec la culture, pas sous la forme académique et scientifique)
Objectifs	1/ Soutien et accompagnement : centre de ressources, de pratiques, actions de dynamisation, mise en relation des acteurs de terrain 2/ Valorisation et promotion : développement artistique et culturel, communication, information
Missions	1/ Etre un pôle de ressources 2/ Créer du lien et de la visibilité
Développement	Label Ethnopôle : projets de recherche

Annexe 3 : Délibération portant adoption du rapport relatif à l'Uparata culturale, per una creazione d'un arnese di sviluppu culturale in Corsica

Le Président du Conseil
U Presidente di u Cunsigliu



Conseil Economique Social Environnemental et Culturel de Corse
Cunsigliu Economicu Sociale di l'Ambiente e Culturale di Corsica

DELIBERATION CESECC 2021/07 PORTANT ADOPTION DU RAPPORT « UPARATA CULTURALE, PER UNA CREAZIONE D'UN ARNESE DI SVILUPPU CULTURALE IN CORSICA »¹

SEANCE DU 25 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un, le 25 mai 2021, les membres du Conseil économique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, réunis en séance plénière, en visio conférence, sous la présidence de Madame Marie-Jeanne NICOLI, Présidente du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse

Etaient présents :

ACKER-CESARI Véronique, ANDREANI Christian, ANGELETTI André, ARNAUD-SUSINI Marie-Ange, BARBE Michèle, BATESTINI Antoine, BIAGGI Michèle, CASABIANCA François, CASANOVA Mathieu, CESARI Alexandra, CHOURY Hyacinthe, CLEMENTI Jean-Pierre, CUCCHI Laetitia, DAL COLLETTO Jean, DE PERETTI Nicolas, DIPERI Bertrand, DUBREUIL-VECCHI Hélène, FEDI Marie-Jeanne, FILIPPI Bernard, FRANCESCHI Henri, GIANNI Jean-Jacques, GIUDICELLI Jean-Pierre, GODINAT Jean-Pierre, LOTA René, LUCIANI Denis, LUCIANI Jean-Pierre, MARCELLINI Marie-Désirée, MARCAGGI Paul, MATTEI Jean-Toussaint, MAUPERTUIS Roger, MINEO Fabien, MONDOLONI Rosine, NICOLAI Louise, NICOLI Marie-Jeanne, NINU Marc, NOVELLA Christian, O'BINE Pat, OLLANDINI Jean-Thomas, PANTALONI-BARANOVSKY Julie, PASQUALI François-Laurent, PELLEGRIN Dominique, RIUTORT Jean-Jacques, RUBINI Pierre-Jean, SALDUCCI Valérie, SALVATORI Marie-Josée, SALVATORINI Patrick, SAVELLI Jean-Pierre, VENTURI Alain

Etaient absents et avaient donné pouvoir :

ANCHETTI Pierre à LUCIANI Denis, BRIGNOLE Jean à MARCELLINI-NICOLAI Marie-Désirée,

Le secrétariat était assuré par Marie-Josée SALVATORI, vice-présidente du CESECC

LE CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL, ENVIRONNEMENTAL ET CULTUREL DE CORSE

¹ Votants :50
Délibération adoptée à l'unanimité

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.4422-34, R4422-14 et R4422-28

Vu la délibération 2020/08 CESEC du 09 juillet 2020, portant adoption du règlement intérieur

Après en avoir délibéré

Article 1^{er} :

Adopte le rapport : « Uparata culturale, per una creazione d'un arnese di sviluppu culturale in Corsica »

Ajaccio, le 25 mai 2021

La Présidente du CESECC,

Marie-Jeanne NICOLI





Conseil Économique Social Environnemental et Culturel de Corse

CESEC Courriel : presidence.cesec@isula.corsica
Palazzu Lantivy- BP 414 Web : www.isula.corsica/cesec/
20 183 Aiacciu Tél. : 04 20 03 95 10 – Fax : 04 20 03 96 55



Télécharger les rapports et les avis du CESEC de Corse sur le site www.isula.corsica/cesec/